

NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

JUIN 2014 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 18 JUIN 2014



Le Rapport annuel 2012-2013 de l'Université du Québec et des établissements du réseau a été déposé pour information. Il est disponible à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/communications/publications.htm>.

RÉUNION DU 18 JUIN 2014 (2014-6-AG)

NOMINATION

Rectorat de l'UQO

Le second mandat de M. Jean Vaillancourt à titre de recteur de l'UQO prendra fin le 29 janvier 2015. Dans ces circonstances et conformément à la réglementation, l'Assemblée des gouverneurs a nommé parmi ses membres **Mme Nicole Rouillier**, conseillère en éducation; gestion stratégique et développement international, et **M. Martin Gauthier**, recteur de l'UQAC, pour siéger au comité de sélection en vue de la désignation du futur recteur de l'UQO nommé par le gouvernement.

Outre les personnes précitées, le comité de sélection est composé de Mme Sylvie Beauchamp, présidente de l'Université du Québec, de Mme Lyse Ricard, présidente du Conseil d'administration de l'UQO, et de Mme Chantal Saint-Pierre, professeure au Département de sciences infirmières de cet établissement. Me André G. Roy, secrétaire général de l'Université du Québec, agira comme secrétaire dudit comité.

Également, sur la recommandation du Conseil d'administration de l'UQO, l'Assemblée des gouverneurs a pris acte des critères de sélection ainsi que de l'étendue et de la durée de la consultation pour la désignation du futur recteur de cet établissement.

Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

Sur la recommandation des syndicats et associations concernés de l'UQAM, l'Assemblée des gouverneurs a nommé **Mme Claire Bouchard**, conseillère en relations de presse au Service des communications de l'UQAM, au comité de retraite du RRUQ comme représentante des employés de cet établissement, pour la durée non écoulée du mandat de M. René Delsanne, à compter du 1^{er} septembre 2014 jusqu'au 28 mai 2016.

Comité de retraite du Régime de retraite des chargés de cours de l'Université du Québec (RRCCUQ)

Sur la recommandation du Comité exécutif de l'UQAC, l'Assemblée des gouverneurs a nommé **M. Éric Pilote**, doyen des affaires départementales de l'UQAC, au comité de retraite du RRCCUQ comme représentant de cet établissement pour un mandat de trois ans à compter du 18 juin 2014 au 17 juin 2017.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Prix d'excellence 2014 de l'Université du Québec

L'Assemblée des gouverneurs a attribué les prix d'excellence 2014 en enseignement, en recherche et création ainsi qu'en gestion. Ces prix seront décernés aux lauréats au cours d'une réception officielle pour souligner la rentrée universitaire 2014-2015 qui se tiendra le 27 août prochain. Ces marques de reconnaissance soulignent la contribution exceptionnelle des professeurs et des cadres des établissements de l'Université du Québec. Pour connaître les lauréats des années précédentes : <http://www.uquebec.ca/webuq/a-propos/historique-prix.php>.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Émission de diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a décerné 2981 diplômes à des étudiants de l'UQAC (878), de l'UQAR (809), de l'UQO (773), de l'ÉTS (439) et de la TELUQ (82). Depuis sa fondation en 1969, l'Université du Québec a délivré 593 687 diplômes.

Fonds de développement académique du réseau (FODAR)

Le FODAR appuie les orientations stratégiques déterminantes pour le développement des établissements du réseau de l'Université du Québec en matière de formation et de recherche. L'Assemblée des gouverneurs a adopté la répartition de l'enveloppe 2014-2015 du FODAR pour ses quatre volets comme suit :

- Actions stratégiques en formation, recherche et création : 1 128 962 \$
- Communauté scientifique réseau : 250 000 \$
- Soutien aux programmes conjoints : 400 000 \$
- Prix d'excellence : 60 000 \$
- Gestion du Fonds : 84 438 \$

Les objectifs et les modalités de chaque volet sont décrits dans le document intitulé *Fonds de développement académique du réseau (FODAR) 2014-2015* disponible à l'adresse suivante (accès réseau uniquement) : <http://www.uquebec.ca/dveer/fodar/accueil.htm>

Ratification des résolutions du Conseil des études tenu le 4 juin 2014

L'Assemblée des gouverneurs a ratifié les résolutions du Conseil des études concernant notamment l'adoption de trois nouveaux programmes :

- maîtrise en criminalistique présentée par l'UQTR;
- maîtrise en géographie présentée par l'UQAR;
- majeure en informatique présentée par l'UQAR.

Offre conjointe du programme de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences comptables

Sur la recommandation du Conseil des études, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQTR, l'UQAC, l'UQAR et l'UQAT à renouveler le protocole d'entente concernant l'offre conjointe du programme de DESS en sciences comptables.

Entente entre l'UQAT et l'établissement Sainte-Marie Lyon, pour l'Institut Marc Perrot, en France

Sur la recommandation du Conseil des études, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQAT à conclure une entente concernant l'offre en délocalisation à l'Institut Marc Perrot, constituante de Sainte-Marie Lyon, du certificat personnalisé en management et réseaux numériques offert à l'UQAT.

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Budget de fonctionnement consolidé, comprenant le plan d'effectifs, et budget d'investissement consolidé 2014-2015 de l'Université du Québec et des établissements

Le 30 avril dernier, l'Assemblée des gouverneurs adoptait le budget de fonctionnement consolidé comprenant le plan d'effectifs ainsi que le budget d'investissement consolidé 2014-2015 de l'Université du Québec et des établissements, à l'exception de l'UQTR.

À la suite de l'adoption des budgets de l'UQTR par son Conseil d'administration le 9 juin dernier, le budget de fonctionnement consolidé comprenant le plan d'effectifs ainsi que le budget d'investissement consolidé 2014-2015 de l'Université du Québec et des établissements, incluant les données de l'UQTR, ont été adoptés par l'Assemblée des gouverneurs, étant entendu que les budgets des établissements devront être modifiés à la suite du dépôt des *Orientations budgétaires 2014-2015* du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (MESRS).

Conformément à la *Loi sur l'Université du Québec*, ces budgets consolidés seront transmis au MESRS.

UQO – Institution d'un régime d'emprunts à long terme

L'Assemblée des gouverneurs a autorisé l'UQO à instituer un régime d'emprunts à long terme auprès du ministère des Finances d'un montant maximum de 2 943 505,24 \$. Cet emprunt permettra à l'UQO de réaliser les travaux de rénovation et d'agrandissement d'un bâtiment servant à abriter l'Institut des sciences de la forêt feuillue tempérée.

Centre intégré en pâtes et papier (CIPP)

Dans le cadre des démarches entreprises par l'UQTR et sur la recommandation du Conseil d'administration de l'UQTR, l'Assemblée des gouverneurs a autorisé cet établissement à conclure et à signer tout document pour donner plein effet à la dissolution du CIPP et à son acquisition par l'UQTR.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science a autorisé l'UQTR à démarrer l'ensemble des processus juridiques et administratifs nécessaires à la réalisation de ce projet et a conclu avec cet établissement une Convention d'aide financière pour la récupération des actifs du CIPP par l'UQTR.

Suivi des projets immobiliers

Les membres de l'Assemblée des gouverneurs ont été informés de l'état d'avancement des projets de construction en cours de réalisation dans le réseau de l'Université du Québec, ce qui représente douze grands projets d'une valeur supérieure à 1 000 000 \$ chacun, dont deux en phase de clôture. La valeur totale du financement prévu des projets en cours est de 98 600 928 \$.

Tous ces projets ont reçu l'autorisation préalable du conseil d'administration de l'établissement concerné, du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science et, au besoin, du Comité exécutif ou de l'Assemblée des gouverneurs.

**RÉUNION SPÉCIALE DU 18 JUIN 2014
(2014-7-AG-S)**

**Modification au règlement général 2 *Les études de premier cycle*
et au règlement général 3 *Les études de cycles supérieurs***

L'Assemblée des gouverneurs a adopté des modifications aux règlements généraux des études 2 et 3 qui visent à simplifier le cheminement des dossiers de programmes. Les règlements amendés entreront en vigueur lors de leur publication dans la Gazette Officielle du Québec.